

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
Notification caducité AP.doc
Affaire suivie par : Mme GASTARD
Téléphone : 04.67.61.68.56
Télécopie : 04.67.02.25.46
annick.gastard@herault.prf.gouv.fr

Montpellier, le

4 JUIN 2007

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
à

Monsieur le Président
Sictom de la région de Pézenas
907 Chemin de l'Amandier
34120 PEZENAS

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Centre de stockage de déchets encombrants - ROUJAN

REFER : Mon courrier du 23 mars 2007.

Par arrêté préfectoral n° 2004-I- 1159 du 18 mai 2004, vous avez été autorisé à exploiter un centre de stockage de déchets ménagers encombrants, au lieu-dit « Les Rounels », sur la commune de ROUJAN.

Conformément à l'article 24 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, et comme je vous le rappelais dans mon courrier du 23 mars 2007, l'arrêté préfectoral d'autorisation est devenu caduc, il cesse donc de produire effet puisque cette installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans.

Par ailleurs, la réhabilitation de l'ancienne décharge dont l'achèvement des travaux programmés est prévu avant juillet prochain devra être constaté par l'inspection des installations classées de la DRIRE, permettant ainsi de lever la procédure de consignation engagée.

Enfin, je vous signale que, du fait de la caducité de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2004, l'installation de stockage de déchets inertes exploitée sur le site ne peut plus être considérée comme installation connexe au centre de stockage de déchets ménagers encombrants. Le décret n° 2006-302 du 15 mars 2006, dont vous trouverez ci-joint copie, fixe les nouvelles modalités d'exploitation de ces installations existantes pour lesquelles la date limite de dépôt des dossiers de demandes d'autorisation est fixée au 1^{er} juillet 2007.

Afin de donner un cadre légal à votre exploitation, je vous suggère donc de déposer un dossier
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



le Préfet,

Thenault

Michel THENAULT